

COLLEGE DE VILLERET

Rénovation de l'ancien collège

LE PROJET DE RENOVATION

Situation

Ce collège construit en 1864, emblème de la commune de Villeret est le signe important de l'histoire du village, de ses activités et de sa fonction sociale, publique et politique. Il est en outre noté « digne de protection » selon l'inventaire des monuments historiques du canton de Berne.

Outre son potentiel d'accueillir dans sa typologie l'équivalent de 9 salles de classe, il a abrité l'administration communale, le logement du concierge, la salle des assemblées à caractère polyvalent (ancienne salle de fête) et une salle dédiée à la Bourgeoisie.

De nombreuses adaptations au cours du temps ont quelque peu dénaturé certains éléments architecturaux intérieurs, essentiellement dans les couloirs, revêtements et boiseries, le secteur Nord-ouest, les plafonds, etc.

Avec le déménagement de l'administration communale et l'abandon de l'appartement du concierge, de nombreux espaces disponibles demanderaient à être restructurés pour répondre à l'évolution de l'enseignement et de ses nouvelles missions dans les cadres de la convention « Harmos » et de la communauté scolaire. De plus, il faut relever la vétusté de l'immeuble et de l'écart par rapport aux normes actuelles techniques et sécuritaires par trop conséquent, non justifiable et qui ne peut plus être toléré.

Le projet

Programme : Le projet s'inscrit dans le contexte de l'organisation scolaire de la législation actuelle et comprend essentiellement des cycles 1 (degrés 1 à 4) et 2 (degrés 5 à 8), ce qui signifie que les deux degrés correspondant à l'école enfantine (1 et 2) sont intégrés dans cette école. Les travaux manuels, travaux sur textile, arts visuels, musique et économie familiale complètent la palette de l'enseignement. La salle dédiée à l'enseignement musical peut jouer le rôle d'aula et permet d'accueillir les assemblées communales. Une salle des maîtres, un bureau pour la direction, une salle de réunion (bourgeoisie, séances diverses), une salle pour enseignement différencié et des espaces de service (locaux de matériel, dépôts, archives) complètent ce programme d'accueil.

Organisation : La typologie des salles et de leur répartition dans ce bâtiment est maintenue, voire, mise en valeur et renforcée. Le secteur Nord-ouest où cette typologie n'existe pas ou plus est totalement remaniée sur tous les niveaux. C'est là que l'ascenseur trouve sa place pour desservir tous les niveaux, du sous-sol aux combles. C'est dans ce secteur que se situent les locaux non régis par l'organisation des salles de classes. L'entrée nord est maintenue au profit des niveaux d'enseignement 1 et 2 (école enfantine), avec ses vestiaires et organisation propre, alors que l'entrée ouest, principale, reste l'entrée officielle, accès également pour personnes à mobilité réduite.

- Sous-sol : niveau non habitable et non chauffé regroupe les introductions et distributions techniques dont le chauffage à distance, des locaux de dépôts et d'entretien, un nouveau local d'archives et le local « Swisscom » à maintenir.
- Rez-de-chaussée : accès de plain-pied à l'ascenseur par l'entrée principale ouest, un système (sud) de double classe usuelle articulées par une salle de groupe plus petite, l'entrée secondaire nord pour les tous petits et leurs espaces plus spécifiques (vestiaires, WC, rangement) la salle des enseignants avec leur WC et un groupe sanitaire pour les garçons.
- 1er étage : un deuxième système (sud) de double classe usuelle articulées par une salle de groupe plus petite, la salle ayant le rôle d'aula (enseignement de musique et assemblées) avec un local de matériel et un WC public homme-femme utilisable également par les personnes handicapées, une salle de réunion, un bureau de direction et le groupe sanitaire pour les filles
- 2^{ème} étage : L'espace de l'économie familiale avec 3 emplacements de cuisine en îlots et avec la salle de théorie et à manger, une salle (classe) pour les activités sur textile, une salle (classe) pour les travaux manuels et activités créatrices avec un local de matériel adjacent, une salle dite différenciée et un groupe sanitaire pour les filles
- Combles : niveau non habitable et non chauffé est accessible néanmoins par l'ascenseur. Il contient les locaux techniques de ventilation pour les cuisines de l'économie familiale et les locaux sanitaires. Il est possible d'aménager des espaces de rangement dans les limites du concept de protection incendie et des conditions climatiques.

Remarques : le réaménagement de ce bâtiment scolaire met à profit le potentiel d'accueil de manières efficace et raisonnable, mettant en valeur sa structure, sa typologie, sa substance encore existante, son architecture, donc, son patrimoine historique. Ce réaménagement s'inscrit dans le nouveau concept scolaire et ses nouvelles orientations (Harmos). La mise en place d'un ascenseur valorise son utilisation et son exploitation sur 5 niveaux, en plus de répondre à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le volume avec l'expression de ses façades et de sa toiture ne sera pas modifié : seules, les fenêtres selon la typologie originelle seront changées.

Travaux d'assainissement : Matériellement, toutes les interventions doivent viser à respecter la substance bâtie d'origine encore existante par sa mise en valeur et sa réutilisation idoine.

L'assainissement énergétique consiste pour l'enveloppe à isoler le plancher des combles, le plafond du sous-sol et la mise en place de fenêtres performantes, pour les installations techniques, à raccorder le bâtiment au futur chauffage à distance, à installer des équipements de ventilation et d'électricité performants.

L'assainissement sécuritaire passe par un concept de protection incendie global correspondant aux nécessités actuelles par des mesures passives et actives, le renouvellement intégral des installations électriques, le renouvellement intégral des installations sanitaires et par la mise en place de mesures anti-chutes.

Le renouvellement intégral des installations sanitaires devient une nécessité avec la nouvelle répartition des groupes sanitaires et des lavabos dans chaque classe.

L'acoustique des salles sera assurée par des nouveaux plafonds masquant certaines distributions techniques.

Les extérieurs : la balustrade définissant le périmètre autour du bâtiment sera modifiée pour répondre aux normes sécuritaires. L'adaptation du revêtement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera maintenu en dur pour l'accessibilité aisée, le déneigement, et les jeux (marelle, de roues, de dessin au sol) les extérieurs jouxtant la partie est du collège correspondant à l'entrée des degrés 1-2 bénéficieront d'aménagements adaptés aux activités extérieures de cette catégorie d'enfants.

Le coût : Il comprend les travaux préparatoires (démontages, démolitions, désamiantage éventuel), tous les travaux d'assainissement et de mise en place de ce projet et ses aménagements extérieurs avec les objectifs fixés: il comprend également les équipements liés aux bâtiments, mais non le mobilier relevant de la compétence du syndicat scolaire, et également les classes provisoires sous forme de conteneurs modulables installées dans la cour du collège de Courtelary. Le budget calculé selon le devis détaillé se monte à 3'500'000 CHF TTC.

MBR Architecture SA, P.Minder, 15.08.2018

Devis estimatif (+/-10%)

Récapitulation par groupes principaux **TVA incl.**

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 2 chiffres	Tot. 1 chiffre	Tot. 1+2 chiffres
1	Travaux préparatoires			215'000	215'000
2	Bâtiment			2'631'000	2'631'000
3	Equipements d'exploitation			100'000	100'000
4	Aménagements extérieurs			202'000	202'000
5	Frais secondaires et comptes d'attente			348'000	348'000
	Total Fr.			3'496'000	3'496'000